



Motion

29.09.2022

Démocratisons le SIDP

Le SIDP a publié en juin 2022 le résultat de la consultation publique sur le plan directeur régional PDR (<https://sidp.ch/communiquede-presse-resultat-de-la-consultation-publique-sur-le-plan-directeur-regional>).

Alors que des communes et associations ont participé de manière très sérieuse à ce processus, le rapport de consultation ne prend en compte qu'une seule et unique prise de position. Les nombreuses autres remarques sensées et constructives, toutes issues d'entités expérimentées à l'exercice de la consultation, ont été rejetées d'un revers de main par un SIDP qui a « constaté à de nombreuses reprises une confusion entre les différents instruments de planification territoriale.... De nombreuses prises de position concernant soit le plan directeur cantonal, soit les plans d'aménagement local et, ainsi, n'ont pas à être traitées au niveau du plan directeur régional. » ([www.sidp.ch](http://www.sidp.ch))

L'assemblée des délégués du SIDP est une assemblée composée uniquement de membres d'exécutifs et il n'existe aucun contre-pouvoir législatif communal en mesure d'intervenir. Les droits d'initiative et de referendum des citoyens y font aussi malheureusement défaut.

Désormais, le SIDP franchit une étape de plus vers une centralisation du pouvoir politique régional en négligeant le processus de consultation publique du PDR.

Alors que le SIDP assume de plus en plus un rôle politique au niveau régional, cette centralisation du pouvoir n'est plus tolérable.

Un montant de 60'000 francs a été alloué en 2021 par le SIDP pour revoir sa propre gouvernance. Lors de cette étude, nous demandons à la commune de Porrentruy de s'engager afin que :

- les législatifs des communes membres disposent des moyens nécessaires à être entendu par le SIDP (soit par des interventions écrites sous forme de motion, de question écrite, de postulat, d'interpellation, de résolution ou soit par la création d'un droit d'initiatives communales en matière intercommunale),
- le peuple dispose des moyens nécessaires à être entendu par le SIDP (droits d'initiative et de référendum),
- une meilleure prise en compte des consultations publiques.

Au nom du groupe PS – Les Verts

Baptiste Laville